



Annulation contrat de vente cuisine

Par **halo21**, le **23/04/2013** à **18:33**

Bonsoir,

Fin mars, mon ami s'est rendu chez un cuisiniste connu pour voir quelques cuisines. Comme les "réductions exceptionnelles" se terminaient le soir même, il a signé l'achat d'une cuisine et versé un acompte d'une valeur de 1300 euros. Nous aimerions désormais annuler cet achat. Nous nous sommes rendu compte que le contrat de vente comportait une erreur : le contrat est à mon nom uniquement mais porte la signature de mon conjoint. Je précise que nous ne sommes pas mariés (les noms sont donc différents) et que je n'étais pas présente lors de la signature du contrat.

Est-ce que cette erreur rend le contrat caduque, et est-il possible de la mettre en avant pour annuler la cuisine et récupérer le chèque de caution ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **chaber**, le **23/04/2013** à **18:48**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **halo21**, le **23/04/2013** à **20:21**

BONSOIR,

Il ne s'agissait pas d'un manque de politesse, mais d'un oubli de ma part (et je m'en excuse) face à l'urgence de la situation.

Merci en tout cas pour la rapidité de votre réponse qui répond parfaitement à mes interrogations !

Bien cordialement.

ps : Majuscules et ponctuation permettent également de rendre plus lisibles les messages destinés aux internautes qui prennent le temps de vous lire !